

**Conseil Municipal du 8 mars 2019 – 20 h 30**  
**COMPTE RENDU N°42**

PRÉSENTS : C. BILHAC - E. BONAFE - J. CASTES - M. De BIASIO - J. DELAVALLEE - B. DEL ROX - L. SEIGNOUREL -S. SILHOL - I. SILHOL - P. SOULAIROL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés : J. AZAM - R.M. SIFFRE

**01 - Election du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

**Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire.**

**02 - Adoption du P.V. de la réunion du 31 janvier 2019**

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 31 janvier 2019

**Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 31 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.**

**03 – Vote du Compte administratif de la commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 de la commune comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report N-1		151 887.44		154 731.11
Réalisation de l'exercice	767 815.03	878 919.04	1 305 645.65	1 036 330.22
<b>Total</b>	<b>767 815.03</b>	<b>1 030 806.48</b>	<b>1 305 645.65</b>	<b>1 191 061.33</b>
Résultat de clôture		262 991.45	114 584.32	
Reste à réaliser			544 751.56	549 220.26
<b>Total</b>		<b>262 991.45</b>	<b>659 335.88</b>	<b>549 220.26</b>
Résultats cumulés		<b>262 991.45</b>	<b>110 115.62</b>	

Résultats section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement : 262 991.45 €

Résultats section d'investissement :

Déficit d'investissement : 114 584.32 €

Avec les restes à réaliser : Déficit investissement : 110 115.62 €

Résultats toutes sections :

Soit un excédent à reporter y compris les restes à réaliser de : 152 875.83 €

Monsieur le Maire quitte la séance comme l'exige la loi et Mme SILHOL prend la présidence de séance.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**Le Compte administratif 2018 de la commune est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

**04 – Vote du Compte de gestion de la commune**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 de la commune, qui est identique au compte administratif, dressé par le receveur et demande au Conseil Municipal de délibérer.

**Après délibération, le compte de gestion 2018 de la commune est adopté à l'unanimité.**

**05 – Affectation de la commune**

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent d'exploitation 2018 comme suit :

Affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement : compte 1068 : 110 115.62 €

Solde disponible 152 875.83 € affecté au compte 002 (résultat excédent reporté)

**Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent 2018 comme présenté.**

## **06 – Rapport d’activité jeunesse et sport 2018**

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal le rapport d’activité 2018 du service jeunesse et sport.

**Le Conseil Municipal prend acte du rapport d’activité et souligne la qualité des animations proposées.**

## **07 – Communauté de Communes du Clermontais – circuit VTT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Département a la charge de réaliser un Plan départemental d’Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Il informe le conseil que les chemins ruraux inscrits au Plan ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité des itinéraires est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d’un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée, et ce, en accord avec le Département.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Clermontais requalifie et aménage les randonnées VTT-pédestre pour mettre en valeur son territoire.

Un circuit de cette requalification traverse notamment PERET en empruntant une partie de la voirie communale.

Chemins ruraux : chemin du causse à Péret – chemin du Trescol et du Malpas – hémis de Bouissières – Chemin de la Pradalenque – Chemin de la Croix de la Mission

Voies communales : Avenue Jean Mermoz – Boulevard de la Liberté – Boulevard notre Dame des Buis

Parcelles Communales : A 355 – A 537 – A 587 – B 980 – A 463 – A 481 – A 520 – A 553

Le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet et à désigner les chemins ruraux pour lesquels il accepte l’inscription au Plan départemental d’Itinéraires de Promenade et de Randonnée. (itinéraire des circuits VTT n°4, 5, 15, et 17 du site n° 51 du Salagou et de la GTMC (Grande Traversée du Massif Central) sur la commune de Péret, destiné à la randonnée VTT, pédestre, et équestre), d’autoriser la Communauté de Communes du Clermontais à installer sur les tronçons de ces itinéraires appartenant à la commune, le mobilier de balisage nécessaire à la signalisation, l’information et la réglementation (balises, panneaux et barrières) et d’effectuer les travaux nécessaires pour l’aménagement et l’entretien du sentier de randonnée.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l’unanimité le projet de Plan départemental d’itinéraires de promenade et de randonnées.**

## **08 – Règlement et tarif halle aux sports**

- Règlement

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal le règlement intérieur de la halle aux sports élaboré par le groupe de travail créé lors de la dernière séance du conseil municipal.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le règlement de la halle aux sports.**

- Demande de location

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal une demande de location de la halle aux sports de Mecs les terres rouges pour une durée de 6 semaines les mardis et jeudis matin pour des activités sportives.

**Après délibération, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants pour cette demande :**

**Matin 8h30-11h30**

**Après-midi 14h-17h**

**Caution : 500 €**

**Tarifs : ½ journée 150 €**

**Journée 250 €**

**Heure 60 €**

## **09 – Défense extérieure contre l’incendie**

Madame SILHOL expose au Conseil Municipal que la commune a l’obligation de transmettre au Service Département d’Incendie et de Secours de l’Hérault (SDIS34), le dispositif de contrôle des points d’eau incendie.

Le SDIS34 a mis a disposition une plateforme afin de renseigner les différents points d'eau (réservoir et bouches d'incendie) et de mettre à jour leur disponibilité (pression de l'eau, état de fonctionnement, travaux ...)

Cette mise à jour peut être réalisée en régie (par les employés communaux) ou par un prestataire extérieur.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de choisir le mode de fonctionnement que la commune souhaite adopter pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide de fonctionner en régie pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie.**

#### **10 – Division parcelle chemin du Peyral**

Monsieur SEIGNOUREL présente au Conseil Municipal les documents d'arpentage envoyés par le cabinet Roque, géomètre, pour des échanges de parcelles.

Il s'agit de créer un deuxième accès sur la parcelle à bâtir située au chemin du Peyral et de redéfinir le virage situé en haut du chemin de Pioch Caulet.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les documents d'arpentage des parcelles A842, A843, A710, A845, A724 et autorise Monsieur le maire à signer les documents.**

#### **11 – Division parcelle bd Notre Dame des Buis**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu Monsieur SANTI Robert. Ce dernier souhaite acquérir une bande de terre de la parcelle communale B23 sur laquelle est situé le réservoir de Notre Dame des Buis.

**Le Conseil Municipal décide de reporter ce point.**

#### **12 - Informations au Conseil Municipal :**

##### Décisions du Maire

##### **a) Déclaration d'Intention d'Aliéner**

31/01/2019 vente d'une maison d'habitation située 7 rue Maurice Ravel

05/02/2019 vente d'un terrain à bâtir situé lieu-dit les Carrierous

05/02/2019 vente de landes situées lieu-dit Roupeyrens

01/03/2019 vente d'une maison d'habitation située 1 rue du général Pouget

##### **b) Autres Décisions**

2019/02 portant signature d'un prêt relais de 150 000€ auprès de la caisse d'épargne pour le projet de réhabilitation du cœur du village 1<sup>ère</sup> tranche.

2019/03 portant signature d'un avenant n°2 au marché de mise en sécurité des cheminements piétonniers rue Paul Valéry Anatole France, de la Fontaine, de la Tour.

#### **13- Questions diverses**

- Compteur Linky

Le secrétaire  
Joël CASTES

Le Maire  
Christian BILHAC